



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/26/9

Affaire suivie par : Jean-Yves RAGIL

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE N° DEC POLE CONCOURS/XIII/26/9 du 7 janvier 2026

relatif à la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2026, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;
- vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 5 septembre 2025, autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen de sélection professionnelle pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2026 :

M.	DUPUIS Laurent	Rectorat – Grenoble Attaché principal	Président de jury
Mme	MATHIAN-SCARCELLA Céline	Lycée Emmanuel Mounier - Grenoble Attachée	Vice-Présidente de jury
M.	BALESTRIERO Garry	Collège de Boigne – La Motte-Servolex Attaché	Membre de jury
M.	BENEDETTI Eric	Lycée Albert Triboulet – Romans-sur-Isère Attaché principal	Membre de jury
Mme	CARRON Corinne	Lycée professionnel hôtelier – Challes-les-Eaux Attachée	Membre de jury
Mme	CHALON Nathalie	UGA – Grenoble Ingénieure d'étude hors classe	Membre de jury
M.	GERVASON Florian	Rectorat – Grenoble Attaché	Membre de jury
Mme	HERMANT Aurélie	Lycée Ella Fitzgerald – Vienne Personnel de direction	Membre de jury
Mme	KELLER Hélène	Rectorat – Grenoble Attachée principale	Membre de jury
Mme	LE CLACH CAMIER Julie	Lycée Marie Curie – Echirolles Personnel de direction	Membre de jury
M.	NIANG Falla	Lycée Hector Berlioz – La Côte-Saint-André Attaché principal	Membre de jury
Mme	PERROCHET Patricia	Rectorat – Grenoble Attachée principale	Membre de jury
Mme	SARR Deborah	Rectorat – Grenoble Attachée	Membre de jury
Mme	VACHERAT Sylvie	Rectorat – Grenoble Ingénieure d'étude	Membre de jury
M.	VERNIZEAU Nicolas	Rectorat – Grenoble Attaché	Membre de jury

M.	VIZZUTI Sylvain	UGA – Grenoble Attaché principal	Membre de jury
----	-----------------	-------------------------------------	----------------

Article 2 : le jury de l'épreuve d'admissibilité se réunira au rectorat, à Grenoble, le jeudi 26 février 2026.

Article 3 : le jury de l'épreuve d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le lundi 23 mars 2026.

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de division des examens et concours
Mme Laurence Giry,

Signé le 21/01/2026,

Conforme à l'original, disponible sur demande.